que je puis vous féliciter de la prospérité générale du pays, et de l'heureuse issue des démarches faites pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

J'ai l'assurance que vous continuerez à dévouer la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de votre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue, et je prie Dieu instamment que vos efforts dans le sentier du devoir soient assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durable de toutes les classes de ses habitants.

Sur motion de l'honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'honorable Sir George E. Cartier,

Ordonné, Que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général aux deux Chambres de la Puissance du Canada, soit pris en considération demain.

Ordonné, Que les Votes et Délibérations de cette Chambre soient imprimés après avoir été examinés par M. l'Orateur et qu'il en ordonne l'impression, et que nul autre que celui qu'il désignera pour cet objet ne se permette de les imprimer.

Résolu, Qu'il soit nommé des Comités Spéciaux Permanents de cette Chambre pour les objets suivants:—1. Priviléges et Elections.—2. Lois Expirantes.—3. Chemins de Fer, Canaux et Lignes Télégraphiques.—4. Bills Privés.—5. Ordres Permanents.—6. Impressions.—7. Comptes Publics.—8. Banques et Commerce.—9. Immigration et Colonisation; et que les dits Comités aient respectivement pouvoir de s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions; et aussi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Résolu, 10 Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Election d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront; et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter, jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

Résolu, 20 Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être par corruption ou au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui auront pris une part volontaire à cette corruption ét à ces menées ou intrigues.

Résolu, 30 Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de la Chambre des Communes, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement de la Puissance du Canada, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la constitution,

Sur motion de l'Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par l'Honorable M. Mackenzie,

Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera demain, elle soit ajournée jusqu'à Mardi prochain, afin de donner aux Membres l'occasion d'assister à la célébration de la fête d'action de grâce lundi prochain, à l'occasion de l'heureux recouvrement de la santé de Son Altesse Royale le Prince de Galles.

M. l'Orateur communiquera à la Chambre le Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement. (Documents de la Session No. 11.)

Et alors la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.